

Siège :

Zone Industrielle de l'Hippodrome  
6 rue Federico Garcia Lorca 32000 AUCH

Société Anonyme au capital de 1 042 608 €

Siret : 409 207 313 . APE : 4669 A

R.C.S AUCH B 409 207 313

N° Intracommunautaire : FR 39 409 207 313

31800 SAINT-GAUDENS	05.62.00.15.55
31330 GRENADE/GARONNE	05.34.27.11.21
32000 AUCH	05.62.60.60.20
32100 CONDOM	05.62.68.25.25
32600 ISLE-JOURDAIN	05.62.05.05.39
40800 AIRE SUR ADOUR	05.58.45.11.11
40150 SOORTS HOSSEGOR	05.58.41.49.11
47200 MARMANDE	05.53.20.81.81
47400 FAUILLET	05.53.79.07.41
64140 LONS	05.32.09.30.07

<a href="mailto:saintgaudens@robert-sa.com">saintgaudens@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:grenadesurgaronne@robert-sa.com">grenadesurgaronne@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:auch@robert-sa.com">auch@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:condom@robert-sa.com">condom@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:islejourdain@robert-sa.com">islejourdain@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:airesuradour@robert-sa.com">airesuradour@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:hossegor@robert-sa.com">hossegor@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:marmande@robert-sa.com">marmande@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:faUILLET@robert-sa.com">faUILLET@robert-sa.com</a>
<a href="mailto:lons@robert-sa.com">lons@robert-sa.com</a>

## CONDITION GENERALE DE VENTE

### Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le fait de nous passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les présentes CGV.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### Article 2 : CONVENTION SUR LA PREUVE

Nous acceptons de considérer comme probant les messages sur tous supports (papier, numérique, téléphone).

Toutefois, en cas de différend, la valeur probante des messages sera la suivant par ordre décroissant :

- Document électronique revêtu d'une signature répondant aux exigences de l'article 1316-4 alinéa 2 du Code Civil ;
- A défaut, document original papier signé ;
- A défaut, fax signé ;
- A défaut courrier électronique.

En cas de différend portant sur des engagements pris par téléphone, la preuve de ces engagements résultera d'une confirmation intervenue sur l'un des supports ci-dessus.

### Article 3 : MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est acceptée par notre fournisseur.

### Article 4 : LIVRAISON

#### 4.1 MODALITES

La livraison est effectuée, au choix de l'acheteur, et suivant les modalités convenues lors de la commande

- Soit par la remise directe du produit à l'acheteur par nos soins ;
- Soit par la remis à un expéditeur ou un transporteur dans nos locaux ;
- Soit par simple avis notifié à l'acheteur de la mise à disposition dans nos locaux ;
- Soit par la livraison directe de notre fournisseur à l'acheteur.

#### 4.2 DELAIS

Sauf mention particulière dans la commande, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et dépendent des délais accordés par nos fournisseurs.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

#### 4.3 FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer ou de livrer dans les délais convenus les événements de force majeure et notamment les suivants : guerre civile ou étrangère, émeute, incendie dans nos locaux ou ceux de nos fournisseurs, grève partielle ou totale chez le vendeur ou chez ses fournisseurs, grève des prestataires de service de transport, accidents, vol des marchandises, impossibilité le vendeur lui-même d'être approvisionné.

#### 4.4 RISQUES

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas de manquant, de faire toutes contestations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les quarante-huit heures qui suivent la réception des marchandises.

### Article 5 : CLAUSE DE GARANTIES DES VICES CACHES

Compte tenu de notre rôle de distributeur, et de la qualification professionnelle de nos clients, nous ne pouvons assumer la garantie des vices cachés des produits vendus.

En revanche, nous nous engageons à transmettre à nos fournisseurs toute réclamation qui nous serait présentée à ce titre.

### Article 6 : RETOURS

Tout retour de produit n'est envisageable qu'à la condition que les produits soient dans leur emballage d'origine et non déballés.

Tout produit ayant fait l'objet d'une commande spéciale ne peut faire l'objet d'un retour, que sous réserve de l'accord et des conditions fixées par notre fournisseur.

Dans tous les cas, le retour d'un produit entraîne l'application d'un abattement minimum de trente pour cent (30%) sur le prix de vente à titre de participation aux frais de gestion.

Tout retour accepté par nous fera l'objet d'un avoir, à l'exclusion de tout remboursement. Aucune demande de retour ne peut être examinée plus d'un mois après la livraison.

### Article 7 : ETUDES TECHNIQUES ET GARANTIES RELATIVES AUX PRODUITS VENDUS

#### 7.1 ETUDES TECHNIQUES

Les études techniques que nous pouvons effectuer pour le compte de nos clients, le sont à titre strictement commercial, et sans engagement de notre part. Il appartient à nos clients professionnels de s'assurer eux-mêmes de la cohérence et de la conformité de notre proposition par rapport aux besoins exprimés par l'utilisateur final.

#### 7.2 GARANTIES DES PRODUITS VENDUS

Compte tenu de notre rôle de revendeur, nous s'assurons personnellement aucune garantie pour les produits vendus. En revanche, nous nous engageons à transmettre à nos fournisseurs toute réclamation qui nous serait présentée à ce titre.

### Article 8 : PRIX

Les prix s'entendent nets, départ, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Toute réclamation relative au prix pratiqué ne pourra être prise en compte plus de trois mois après la date de facturation.

#### 8.1 DUREE DE VALIDITE DE NOS BAREMES DE PRIX

Les barèmes de prix que nous éditons, sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment, en fonction des variations des prix de nos fournisseurs.

#### 8.2 : DUREE DE VALIDITE DE NOS OFFRE DE PRIX

En cas de commande spéciale, la durée de validité de l'offre est d'un mois, sauf disposition contraire expresse mentionnée sur le devis.

### 8.3 : MODIFICATION DE TARIF CHEZ NOS FOURNISSEURS

Les tarifs de nos fournisseurs sont susceptibles de varier à tout moment. Il est donc possible qu'entre le moment où notre client passe la commande et celui où nous répercutons cette commande chez notre fournisseur celui-ci ait modifié ses prix. En ce cas, nous nous engageons :

- A en informer notre client pour solliciter son accord pour prendre en charge la modification intervenue ;
- En cas de refus de sa part, à lui laisser la possibilité d'annuler purement et simplement sa commande.

### 8.4 : FRAIS FIXE DE GESTION ET DE FACTURATION

Toutes nos factures donnent lieu à une participation aux frais de gestion et de facturation d'un montant forfaitaire de trois euros (2€) par facture.

### 8.5 : FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport sont à notre charge pour toute commande d'un montant supérieur à 230 € sauf dans les hypothèses suivantes ou ils restent à la charge de l'acheteur :

- Commande spéciale livrée en dehors du lieu de livraison habituel de l'activité de l'acheteur ;
- Livraison expresse.

### 8.6 : REPARATION

Quelle qu'en soit la durée, il ne sera pas prêté de matériel de remplacement, et le client ne pourra prétendre à aucune indemnité d'immobilisation, que le matériel soit sous garantie ou pas.

### Article 9 : PAIEMENT

#### 9.1 : DELAIS

Sauf disposition contraire, nos délais de paiement sont :

- Pour les clients ayant signé une convention d'ouverture de compte, de dix, ou trente jours date de facture ;
- Pour tous les autres clients, au comptant.

#### 9.2 : PAIEMENT AU MOYEN D'EFFETS

Nous acceptons le paiement sous forme d'effet acceptés, à condition que ceux-ci nous soient retournés dans un délai maximum de dix jours à compter de la facturation.

A défaut, nous nous réservons la faculté de voir dans ce non-retour, un incident de paiement entraînant notamment l'exigibilité immédiate de toutes les sommes nous restant dues.

#### 9.3 : PENALITES POUR RETARD OU DEFAT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, par rapport à la date d'échéance mentionnée sur la facture, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les autres sommes restant dues et l'application de pénalités d'un montant égal aux taux appliqué par la Banque centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré 3 points, sans pouvoir être inférieur à une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi que l'exigibilité des factures non encore échues. Ces pénalités seront exigibles par la simple échéance du terme, sans qu'il soit besoin de délivrer une mise en demeure préalable.

Enfin, uniquement pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

#### 9.4 : DOMMAGES ET INTERETS

Toute facture recourrée suivant une procédure contentieuse, sera majorés à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% du montant des sommes dues, sans préjudice des pénalités de retard dues au titre de l'article 9.3 ci-dessus.

#### 9.5 : ESCOMTE POUR PAIEMENT ANTICIPE

Compte tenu de la brièveté de nos délais de paiement, nous n'accordons aucun escompte pour paiement anticipé.

### Article 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont utilisées en toute transparence dans la cadre de nos relations commerciales (ouverture de compte, devis, commande, livraison, facturation).

Ces données pourront par ailleurs être traitées afin de vous envoyer des informations relatives aux produits et /ou service proposés par la société dans l'intérêt légitime de vous maintenir informé.

Elles sont conservées durant 5 ans après le terme de notre relation commerciale.

Vos données sont traitées par la société et ses partenaires (fournisseurs, groupement d'achat, contentieux, prestataires informatiques et comptables).

Vos informations ne sont pas transmises à des tiers pour prospection commerciale sans votre consentement.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données sur simple demande à l'adresse suivante : [dp@robert-sa.com](mailto:dp@robert-sa.com)

Ou par courrier : ROBERT-SA

ZI de l'Hippodrome  
6 rue Federico Garcia Lorca  
32000 AUCH

### Article 11 : RESERVE DE PROPRIETE

Toutes nos marchandises demeurent notre propriété jusqu'à parfait paiement. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### Article 12 : CONSIGNATION DES TOURETS

Nous consignons les tourets selon les barèmes édités par le Syndicat Fabricants des Fils et Câbles. En cas de non restitution, trois mois après la date de mise à disposition, ils seront facturés suivant le barème édité par ce même syndicat.

### Article 13 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation de leurs relations d'affaires. seul sera compétent le tribunal de commerce de notre siège social.